
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 1^{er} septembre 2023**

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	16
Ayant pris part au vote :	22

*L'an deux mille vingt-trois et le 1^{er} septembre à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

Date de la convocation	28/08/2023
Date d'affichage	07/09/2023

*Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.**Procuration : Aline Carrière à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Marie Destaing à Norbert Pécot, Jean de la Rochefoucault à Marc Saulnier, Léonie Schneiter à Aline Louvrier, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.**Absente : Isabelle Vinai.**Secrétaire de séance : Madeleine Chapellier.*
-----*Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2023-09-071****OBJET : Plan communal de Sauvegarde.**

Le Maire explique que l'Etat demande aux collectivités territoriales de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde dont l'objectif est de rassembler sur un unique document les informations nécessaires et indispensables au besoin organisationnel en cas de catastrophe naturelle ou technologique reprenant entre autres :


- Les vulnérabilités (Personnes – Institutions - Infrastructures...
- Les ressources (Entreprises – Associations – Personnes – Matériels – Recensement des sites pouvant être mis à disposition...)
- Les moyens d'alertes.

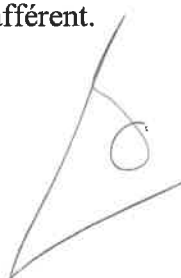
Le Maire informe que ce document est disponible en Mairie et pourra être réactualisé en fonction des évolutions.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- Votent la mise en place du Plan communal de Sauvegarde ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 05/09/2023	
Reçu en préfecture le 05/09/2023	
Publié le	
ID : 025-200068401-20230901-2023_09_071-DE	



Le Maire,
Marc SAULNIER.

